

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2889

16 novembre 2013

SOMMAIRE

Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF	138645	Korin Luxembourg S.à r.l.	138632
Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS ..	138646	Landgame S.à r.l.	138632
American Clothing Retail S.A.	138644	Leine Investment General Partner S.à r.l.	138630
Amura Alpha S.à r.l., in liquidation	138647	Lux European Holdings S.à r.l.	138659
Avanza Alpha S.à r.l., in liquidation	138647	Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.	138659
Batimmo Constructions S.à r.l.	138626	OG Entreprises S.à r.l.	138627
Becton Dickinson Management S.à r.l. ..	138650	OT Luxco 1 S.à r.l.	138627
Ciwo SA, SPF	138633	palero invest S.à r.l.	138655
Claremont Villas S.A.	138644	Platifer Constructions S.à r.l.	138626
Décors-Cuisines Sàrl	138636	Rent A Casa S.A.	138639
Del Monte Finance Luxembourg S.A. ...	138636	RPM Lux Holdco S.à r.l.	138636
EPISO 3 Bendigo Holding S.à r.l.	138656	Sabenn S.à r.l.	138638
Europack S.A.	138670	Sarmod Investissements S.A.	138637
European Children Sàrl	138669	Scholar S.à r.l.	138640
European Financial Group EFG-S.A.	138670	Soma.lu S.A.	138637
European Financial Group EFG-S.A.	138670	SS&C GlobeOp (Luxembourg)	138640
Européenne d'Investissements Immobiliers	138670	Steyt & Cie	138639
Européenne d'Investissements Immobiliers	138671	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	138659
Façolux	138671	TCW/Crescent Mezzanine Partners VC (Luxembourg) S.à r.l.	138633
F.M.C. (Flash Media Communications) S.A.	138671	TD Luxembourg International Holdings	138632
GL Europe Nottingham 12 S.à r.l.	138670	TF Holding S.A.	138636
HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.	138628	The Purple Dog S.à r.l.	138649
HSBC Portfolios	138627	Trea SICAV	138639
Ideas S.A.	138626	Universal Premium Holding SA	138639
Illivama S.à r.l.	138671	Univest V	138672
International Campus Bremen S.à r.l. ...	138660	Utower	138646
Iron Ore Lux	138671	Vetina International S.A.	138646
Istanbul Venture Capital Initiative	138672	Waalfin Holding S.A.	138655
Jerome Boucheron Investments S.A.	138640	Warner Music Luxembourg S.à r.l.	138672
Kaps Stars Belle Etoile	138632	Zikostar Barbershop Sàrl	138649

Ideas S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.444.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDEAS S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013141302/12.

(130172516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Batimmo Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Platifer Constructions S.à r.l.).

Siège social: L-4451 Belvaux, 196, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.089.

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur José Manuel COSCURAO, employé, né à Salvaterra de Magos (Portugal) le 3 mai 1962, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 13, Place Winston Churchill,

Le comparant est le seul associé de la société "PLATIFER CONSTRUCTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-3656 Kayl, 45A, rue Michel, constituée suivant acte du notaire Francis KESSELER de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1168 du 17 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B176.089,

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de changer la dénomination sociale de la Société de «PLATIFER CONSTRUCTIONS S.à r.l.» en «BATIMMO CONSTRUCTIONS S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant choisit de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BATIMMO CONSTRUCTIONS S.à r.l.".

Troisième résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la commune de Kayl à la commune de Sanem et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem."

Huitième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-4451 Belvaux, 196, route d'Esch.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: COSCURAO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 42931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141467/42.

(130172788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

OG Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.741.

Par décision des résolutions prises par l'Associé unique en date du 16 septembre 2013, Monsieur Cédric JAUQUET, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé gérant avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire.

Luxembourg, le 09.10.2013.

Pour: OG ENTERPRISES S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013141422/17.

(130172396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

OT Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.931.

Il résulte d'une décision de la Société, que l'adresse du gérant de la Société; Madame Myriam DELTENRE est transféré du 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique Au 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141424/11.

(130172152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

HSBC Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 147.223.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 30 novembre 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Didier Deleage, Administrateur, (demeurant 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 92 800 Puteaux, France)
- Monsieur Thies Clemenz, Administrateur, (demeurant 8 Main Office, 66 Teryan Street, Yerevan 0009, Republic of Armenia)

- Monsieur David Silvester, Administrateur, (demeurant 8 Canada Square, Canary Wharf, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni),

- Sylvie Vigneaux, Administrateur, (demeurant 4, Place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux)

- James Boucher, Administrateur, (demeurant Niveau 6, 18, CyberCity, Ebene, Ile Maurice)

- George Efthimiou, Administrateur, (demeurant 8 Canada Square, E14 5HQ, Londres, Royaume-Uni)

- Edgar Ng, Administrateur, (demeurant L22, HSBC Main Building 1, Queen's Road Central, Hong Kong)

- Michael Boehm, Administrateur, (demeurant Koningsallee 21/23, 40212 Dusseldorf, Allemagne)

2. L'Assemblée a ré-élu KPMG Audit dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour HSBC Portfolios
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013142097/26.

(130173665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.170.

In the year two thousand and thirteen, on the 7th of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

IS APPEARED:

Sopra HR Software, a société par actions simplifiée formed and organized under the laws of France, having its registered office at PAE les Glaisins, F-74940 Annecy-le-Vieux, registered with the Trade Registry of Annecy under number 519 319 651,

duly represented by Ms. Céline STEIN, private employee, having her professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the private limited liability company "HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 145170, incorporated by deed executed on 5 March 2009 before the notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1st April 2009, n°702 (the "Company").

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and requested the undersigned notary to document that:

I. The Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company, and the entire share capital is therefore present or represented;

II. The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each;

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfert the registered office of the Company from L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, to L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités Capellen,

2. Amendment as follows of article 4 of the Articles (the "Articles"):

" Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in Capellen (Municipality of Mamer), Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers."

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, to L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités Capellen.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 4 of the Updated Articles (the "Articles"), which shall henceforth have the following wording:

" Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in Capellen (Municipality of Mamer), Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers."

The undersigned notary, who knows English, stated herewith that at the request of the above appearing party's holder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's holder, in its above stated capacity, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, soussignée.

A COMPARU:

Sopra HR Software, une société par actions simplifiée constituée et établie selon les lois françaises, ayant son siège social à PAE les Glaisins, F-74940 Annecy-le-Vieux, inscrite au registre des sociétés d'Annecy sous le numéro 519 319 651,

ici représentée par Madame Céline STEIN, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante dûment représenté, déclare et demande au notaire d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145170, constituée suivant acte reçu le 5 mars 2009 par devant le notaire Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 1^{er} avril 2009 n°702 (la " Société ").

- Que la partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société et prie le notaire d'acter:

I.- L'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II - Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette à L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités Capellen,

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts Coordonnés (les «Statuts»):

" Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Capellen (Commune de Mamer), Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette à L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités Capellen.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts Coordonnés (les «Statuts») afin de leur donner la teneur suivante:

" Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Capellen (Commune de Mamer), Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: STEIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/10/2013. Relation: EAC/2013/13034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142096/124.

(130173575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Leine Investment General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.647.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hannover Rück SE, with registered office at Karl-Wiechert-Allee 50, D-30625 Hannover,

here represented by Mrs Susanna Himpler, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hanover, Germany, on September 18, 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of Leine Investment General Partner S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.647, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 18 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2501, on 9 October 2012. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary of the 29th November 2012, published in the Mémorial C, number 474 of February 24, 2013.

The appearing party, representing the whole corporate capital, reviews the following agenda:

Agenda

Amendment of the end of the fiscal year from September 30 to December Article 21 and Article 22 of the Articles of Incorporation will read as follows:

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the end of the fiscal year from September 30 to December 31.
The fiscal year that has begun on October 1, 2012 shall end on December 31, 2013.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 21 and Article 22 of the Articles of Incorporation will read as follows:

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Hannover Rück SE, ayant son siège social au Karl-Wiechert-Allee 50, D-30625 Hannover, ici représentée par Madame Susanna Himpler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hanovre, Allemagne, le 18 septembre 2013.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resta annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de Leine Investment General Partner S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.647, constituée selon un acte notarié de notaire soussigné, en date du 18 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2501, le 9 octobre 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 474 du 26 février 2013.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Modification de la date de fin d'exercice social du 30 septembre au 31 décembre.

Articles 21 et 22 auront la teneur suivante:

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Après avoir revu l'ordre du jour, la comparante a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la date de fin d'exercice social du 30 septembre au 31 décembre.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 2012 se terminera le 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'associé unique décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts comme suit:

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, la mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. HIMPLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44632. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142193/92.

(130173890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Landgame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.260.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142189/10.

(130173923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Korin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schiffflange, 156, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 138.449.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142182/9.

(130173843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Kaps Stars Belle Etoile, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, CC Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 163.236.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société de droit belge KAP STARS BELGIUM S.p.r.l., inscrite auprès du registre de commerce belge sous le numéro 0837717239 BCE ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142868/11.

(130174215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

TD Luxembourg International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.812.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société en date du 14 mars 2013 que les mandats des gérants ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique approuvant les comptes de la Société se terminant le 31 octobre 2013 (au plus tard le 31 mars 2014).

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 10 octobre 2013 que Madame Annemarie Jung a démissionné de sa position de gérante de type A de la Société avec effet au 11 juillet 2013.

Il est décidé de nommer Madame Myanh Duong, née le 30 décembre 1972 à Saigon, Vietnam, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-2958 Luxembourg comme gérante de type A de la Société avec effet au 10 octobre

2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société qui se tiendra au plus tard le 31 mars 2014.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Myanh Duong comme gérante de type A de la Société;
- Dave Sparvell comme gérant de type A de la Société; et
- Yves Sawaya comme gérant de type B de la Société.

Le 11 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013143104/24.

(130174458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

TCW/Crescent Mezzanine Partners VC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.232.

Par résolutions prises en date du 27 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Patrick van Denzen de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société à partir du 27 septembre 2013.

2. Nomination de Nathalie Chevalier, née le 2 mars 1977 à Capellen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de classe A, à partir du 27 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

Jean-Marc Chapus, Gérant A

Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A

Nathalie Chevalier, Gérant A

Louis Lavoie, Gérant B

Michael Sfez, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2013143102/23.

(130174212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Ciwo SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.766.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebenundzwanzigsten September.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, hier vertreten durch Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Februar 2004,

er selbst hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 18. September 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "CIWO SA, SPF" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern. Sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Montag des Monats Juni jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ELNUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERT EURO (900.- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Die Gesellschaft MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

welche durch ihren ständigen Vertreter Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten wird.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung angeht (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45082. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143316/129.

(130175191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

TF Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 98.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143105/10.

(130174105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.761.

Par décret rendu par le Ministre du Développement économique de la République italienne le 04 avril 2007, en son article un, les commissaires extraordinaires des procédures d'administration extraordinaire des sociétés des groupes Cirio sont les suivants:

- Attilio ZIMATORE

- Luigi FARENGA

- Lucio FRANCARIO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143366/15.

(130174078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Décors-Cuisines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 51.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143365/9.

(130175235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

RPM Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.777.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.355.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143773/9.

(130174654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Soma.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 103.284.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 24 juillet 2013 que:

- Mr Manuel DIERYCK, demeurant à 8 avenue Sideho, 7780 Comines (Belgique);
- Mr Suraj SHARMA, demeurant à 5, Duggan Drive, Chislehurst, Kent BR7 5EP (United Kingdom);
- Mr Ravi SHARMA, demeurant à 5, Duggan Drive, Chislehurst, Kent BR7 5EP (United Kingdom).

ont été réélus administrateurs de la société.

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faïencerie a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de HRT REVISION SA son mandat étant arrivé à expiration.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013143836/21.

(130175206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Sarmod Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 52.327.

—
L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Sarmod Investissements S.A.» constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 605 en 1995,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.327 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision mettre la Société «Sarmod Investissements S.A.» en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique représenté, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les comparants et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqués.

IV. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale nomme Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution:

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cent quarante-cinq euros (845,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: G.NUCERA, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01/10/2013. Relation: LAC/2013/44456. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143806/74.

(130175375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Sabenn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 38, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 171.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143802/10.

(130174996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Steyt & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 123.722.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143799/10.

(130174683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Rent A Casa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 51.016.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013143763/14.

(130174756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Universal Premium Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.538.

Extrait de résolution du conseil d'administration 23 septembre 2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le changement d'adresse de la société du 26, boulevard Royal L-2449.Luxembourg, au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013140962/13.

(130171213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Trea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.815.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 juillet 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014:

- Monsieur Juan PABLO TUSQUETS TRIAS DE BES;
- Monsieur Rohit GAJENDRAGADKAR;
- Monsieur Joaquin FERNANDEZ DOMENECH;

2. de ne pas réélire Monsieur Sergio PALLEROLA GENE, suite à sa démission en date du 9 novembre 2012;

3. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour TREA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire
Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE
- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013140955/23.

(130171764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Scholar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 180.310.

En date du 8 octobre 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Alex White, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013,
- d'accepter la démission de Monsieur Paul Brett, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013, et
- de nommer Monsieur Bertrand Moupfouma, né le 7 mai 1972 à Orléans, France, ayant comme adresse professionnelle 15 rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013142578/18.

(130173473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

SS&C GlobeOp (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.320.

La société a déménagé en date du 27 septembre 2013 à l'adresse suivante:

26-28 rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Référence de publication: 2013142582/11.

(130173722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Jerome Boucheron Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.678.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme BOUCHERON, dirigeant de société, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 5 rue Rigaud, ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 août 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JEROME BOUCHERON INVESTMENTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a également pour objet social le conseil en acquisition pour toutes sociétés et filiales éventuelles, situées au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Jérôme BOUCHERON, préqualifié.

Ces actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer deux administrateurs, à savoir:

a) La société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE ECCA», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089.

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II est nommé représentant permanent de la prédite société «FIDUCIAIRE ECCA».

b) Monsieur Jérôme BOUCHERON, dirigeant de société, né à Paris (France) le 18 septembre 1971, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 5 rue Rigaud.

Monsieur Jérôme BOUCHERON, préqualifié sub b), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph TL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013142570/178.

(130173307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

American Clothing Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 75, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.214.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 14 novembre 2012

L'Assemblée a décidé:

- de résilier le mandat d'Administrateur, en date du 14 novembre 2012, de AMERICAN CLOTHING DISTRIBUTION NV.
- de résilier le mandat d'Administrateur, en date du 14 novembre 2012, de Monsieur Xavier PAINBLANC.
- de renouveler le mandat d'Administrateur, en date du 14 novembre 2012, de Monsieur Olivier LOUVRIER, demeurant au 80, Hortensialaan, B-8300 Knokke-Heist (Belgique) et ce jusqu'au terme de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.
- De nommer AMERICAN CLOTHING ASSOCIATES S.A., dont le siège social est à B-9940 Evergem (Belgique), Noorwegenstraat 17, immatriculée au Registre des personnes morales à Gand, sous le n°0456.606.219, représentée par Monsieur Olivier Louvrier, demeurant à Hortensialaan 80, B-8300 Knokke-Heist (Belgique), aux fonctions d'Administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2012 et ce jusqu'au terme de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.
- De nommer TWEEDS & COTTONS S.A., dont le siège social est à B-9000 Gand (Belgique), Brabantdam 17, immatriculée au Registre des personnes morales à Gand, sous le n°0466.545.353, représentée par Madame Lippens Dominique, demeurant à Hortensialaan 80, B-8300 Knokke-Heist (Belgique), aux fonctions d'Administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2012 et ce jusqu'au terme de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.
- De nommer comme commissaire et ce jusqu'au terme de l'Assemblée Générale annuelle de 2015 le cabinet de révision agréé Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 92.376.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013142608/27.

(130174533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Claremont Villas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 46.982.

—

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CLAREMONT VILLAS S.A." (numéro d'identité 1994 22 02 507), ayant son siège social à L-1251 Luxembourg-Limpertsberg, 20, avenue du Bois, constituée sous la dénomination de "MEGALETOR SA." suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 245 du 21 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 577 du 13 novembre 1995, suivant procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 5 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 643 du 25 avril 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 911 du 23 octobre 2001, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «CLAREMONT VILLAS S.A.», inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.982.

L'assemblée est présidée par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (€ 24,80.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit chypriote «ESKRITO ENTERPRISES LIMITED», ayant son siège social à 7 Florinis Street, Greg Tower, 6th Floor, 1065 Nicosie, Chypre, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 191972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme «A&T Consulting S.A.», ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 49.536 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROSSARD, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3582 Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013142563/70.

(130173382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142591/10.

(130174247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142592/10.

(130174249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Vetina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.603.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013144530/18.

(130176349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Utower, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.759.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 26 août 2013

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Luc VERELST, de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jan VAN LANCKER, demeurant professionnellement au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la Société A3T S.A., de sa fonction de Commissaire au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire en remplacement du commissaire sortant la société Européenne de participations financières et industrielles (en abrégé Parfinindus S. à R.L.), ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469 et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013140965/23.

(130171680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Amura Alpha S.à r.l., in liquidation, Société à responsabilité limitée,
(anc. Avanza Alpha S.à r.l., in liquidation).**

Capital social: EUR 18.666.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.593.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Amura S.à r.l., in liquidation, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (the "RCS") under the number B 123.744 (the "Sole Shareholder")

Represented by Mr. Quentin DE NEVE DE RODEN, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, acting in his capacity as representative of the liquidator, by virtue of a power of attorney, given on September 18th 2013.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

- being the Sole Shareholder of Avanza Alpha S.à r.l., in liquidation (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office in 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 122.593, initially incorporated under the name "A Alpha S.à r.l." by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 4 December 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 153 of 9 February 2007, whose Articles of Association of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 August 2013, in process of publication in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations'.

The appearing party, represented through its proxy, declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Change of the Company's name into "Amura Alpha S.à r.l., in liquidation";
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association;
3. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder has resolved to change the Company's name into "Amura Alpha S.à r.l., in liquidation" with effect as of today's date.

Second resolution:

Following the above resolution, the Sole Shareholder has resolved to amend article 1 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Amura Alpha S.à r.l., in liquidation" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred euros (EUR 900.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. Upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

Amura S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 123.744 (l' «Associé Unique»),

représentée par Monsieur Quentin DE NEVE DE RODEN, demeurant professionnellement au 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de mandataire du liquidateur, en vertu d'une procuration, signée en date du 18 septembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Avanza Alpha S.à r.l., en liquidation (la «Société»), ayant son siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.593, constituée originairement sous la dénomination sociale «A Alpha S.à r.l.» suivant acte reçu en date du 4 décembre 2006 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «RCS») avec le numéro 153 daté du 9 février 2007, dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Amura Alpha S.à r.l., en liquidation";
2. Modification de l'article 1 des statuts;
3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "Amura Alpha S.à r.l., en liquidation" avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est établi par les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales émises après l'entrée en vigueur de la présente, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Amura Alpha S.à r.l., en liquidation" (la «Société»). La société sera régie par les présents statuts et la législation afférente.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de neuf cents Euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. DE NEVE DE RODEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11384. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134583/103.

(130164284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Zikostar Barbershop Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.451.

—

Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 16 septembre 2013

L'associé unique décide de transférer le siège social du 46 rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg, au 12, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, à partir du 16 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Patrick ZIKONDOLO

Le Gérant

Référence de publication: 2013141000/15.

(130171398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

The Purple Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 143.600.

—

L'an deux mil treize, le vingt septembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- La société anonyme «LUXBERG S.A.» établie et ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.013,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Rauno LEIJOLA, administrateur, demeurant à CH-6006 Luzern (Suisse), Weystrasse 8.

2.- Madame Gia Elisabeth ANSLIN, indépendante, née à Helsinki (Finlande), le 30 avril 1971, demeurant à L-5884 Howald, 292, route de Thionville,

Lesquelles comparantes ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée «THE PURPLE DOG S.à r.l.», ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 14 janvier 2009,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.600;

- Qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée «THE PURPLE DOG S.à r.l.», en vertu des statuts publiés comme prédit.

Ensuite les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

- La société anonyme «LUXBERG S.A.», préqualifiée, par son représentant, déclare céder l'intégralité de ses parts sociales, soit un total de dix (10) parts sociales de la Société à Madame Lisa LEIJOLA, retraitée, née à Helsinki (Finlande), le 18 septembre 1952, demeurant à CH-6006 Luzern (Suisse), Weystrasse 8.

Est intervenue aux présentes, Madame Lisa LEIJOLA, préqualifiée, ici représentée par Madame Gia Elisabeth ANSLIN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luzern (Suisse), le 13 septembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

qui déclare, par son mandataire, accepter la susdite cession.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

La cédante et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de mille deux cent cinquante euros (1.250,-€), prédit montant, que la cédante préqualifiée, reconnaît avoir reçu

dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante, telle que représentée.

Sur ce Madame Gia Elisabeth ANSLIN, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la Société, déclare accepter la susdite cession au nom de la société «THE PURPLE DOG S.à r.l.», conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite Madame Gia Elisabeth ANSLIN et Madame Lisa LEIJOLA, prénommées, agissant comme dit ci-dessus, en leur qualité de seules et uniques associées de la Société, représentant l'intégralité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle elles se reconnaissent valablement convoquées, et requièrent le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant, les associées décident de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, entièrement libérées, réparties comme suit:

1.- Madame Lisa LEIJOLA, préqualifiée, dix parts	10
2.- Madame Gia Elisabeth ANSLIN, préqualifiée, quatre-vingt-dix parts	90
Total: cent parts	100»

Deuxième résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la Société de L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange à L-5884 Howald, 292, route de Thionville, et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.»

L'ordre du jour étant épuisé la présente assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Leijola, Anslin, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140948/75.

(130171270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Becton Dickinson Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.006.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162 974 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Management S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163 006 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 13 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") on 25 October 2011 under number 2580. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 13 September 2012, published in the Mémorial C on 18 October 2012 under number 2594.

II.- The 3,143,651 (three million one hundred forty-three thousand six hundred fifty-one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,395,800 (Four Million Three Hundred Ninety-Five Thousand Eight Hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 3,143,651 (three million one hundred forty-three thousand six hundred fifty-one United States Dollars) to USD 7,539,451 (Seven Million Five Hundred Thirty-Nine Thousand Four Hundred Fifty-One United States Dollars) by the issuance of 4,395,800 (Four Million Three Hundred Ninety-Five Thousand Eight Hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 39,562,200 (Thirty-Nine Million Five Hundred Sixty-Two Thousand Two Hundred United States Dollars), of which USD 439,580 (Four Hundred Thirty-Nine Thousand Five Hundred Eighty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in Becton Dickinson (Gibraltar) Holdings Limited;

3. Subscription and payment by Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. of the 4,395,800 (Four Million Three Hundred Ninety-Five Thousand Eight Hundred) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,395,800 (Four Million Three Hundred Ninety-Five Thousand Eight Hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 3,143,651 (three million one hundred forty-three thousand six hundred fifty-one United States Dollars) to USD 7,539,451 (Seven Million Five Hundred Thirty-Nine Thousand Four Hundred Fifty-One United States Dollars) by the issuance of 4,395,800 (Four Million Three Hundred Ninety-Five Thousand Eight Hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 39,562,200 (Thirty-Nine Million Five Hundred Sixty-Two Thousand Two Hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 439,580 (Four Hundred Thirty-Nine Thousand Five Hundred Eighty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 370 (three hundred seventy) shares in Becton Dickinson (Gibraltar) Holdings Limited, a limited company organized and existing under the laws of Gibraltar, with its registered address at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registration number 106256 (the "Target Company"), representing 0.5% of the share capital of the Target Company.

Valuation

The Contribution is valued at USD 43,958,000 (Forty-Three Million Nine Hundred Fifty-Eight Thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 September 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Peter De Rycker, manager of category A, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, manager of category A, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;
- c) Julie Arnold, manager of category A, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- d) William Allan, manager of category A, with professional address at TullastraBe 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;
- e) Johanna van Oort, manager of category B, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- f) Joost Tulkens, manager of category B, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l.: 7,539,451 (Seven Million Five Hundred Thirty-Nine thousand Four Hundred Fifty-One) shares.

The notary acts that the 7,539,451 (Seven Million Five Hundred Thirty-Nine thousand Four Hundred Fifty-One) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 7,539,451 (Seven Million Five Hundred Thirty-Nine thousand Four Hundred Fifty-One United States Dollars), represented by 7,539,451 (Seven Million Five Hundred Thirty-Nine Thousand Four Hundred Fifty-One) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Luxembourg, avec son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 974 Associé Unique»);

représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Luxembourg Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 006 (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 25 octobre 2011 sous le numéro 2580. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 13 septembre 2012, publié au Mémorial C le 18 octobre 2012 sous le numéro 2594.

II.- Que les 3.143.651 (trois millions cent quarante-trois mille six cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation préalable;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.395.800 USD (quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 3.143.651 USD (trois million cent quarante-trois mille six cent cinquante et un Dollars Américains) à 7.539.451 USD (sept millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante et un Dollars Américains) par l'émission de 4.395.800 (quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 39.562.200 USD (trente-neuf millions cinq cent soixante-deux mille deux cents Dollars Américains) dont un montant de 439.580 USD (quatre cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingts Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature de parts sociales de Becton Dickinson (Gibraltar) Holdings Limited;

3.- Souscription et paiement par Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. des 4.395.800 (quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 4.395.800 USD (quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 3.143.651 USD (trois millions cent quarante-trois mille six cent cinquante et un Dollars Américains) à 7.539.451 USD (sept millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante et un Dollars Américains) par l'émission de 4.395.800 (quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 39.562.200 USD (trente-neuf millions cinq cent soixante-deux mille deux cents Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 439.580 USD (quatre cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingts Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé de 370 (trois cent soixante-dix) parts sociales de Becton Dickinson (Gibraltar) Holdings Limited, une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois de Gibraltar, avec son siège social sis au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et numéro d'enregistrement 106256 (la «Société Apportée») représentant 0.5% du capital social de la Société Apportée.

Evaluation

L'Apport s'élève à 43.958.000 USD (quarante-trois millions neuf cent cinquante-huit mille Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 12 septembre 2013, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de la créance a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Peter De Rycker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;
- c) Julie Arnold, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Angleterre;
- d) William Allan, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne;
- e) Johanna van Oort, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- f) Joost Tulkens, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l' Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l.: 7.539.451 (sept millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante et une) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 7.539.451 (sept millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante et une) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 7.539.451 USD (sept millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante et un Dollars Américains) représenté par 7.539.451 (sept millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille Euros (7.000.- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42889. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140361/259.

(130171600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Waalfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.449.

Les comptes annuels consolidés au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140982/11.

(130171227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

palero invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.294,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.445.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de la société susmentionnée, né le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013141044/18.

(130172418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

EPISO 3 Bendigo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.742.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of September,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EPISO 3 Bendigo Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.742 (the Company).

The Company was incorporated on December 11, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 287, on February 6, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on March 13, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1234 dated May 25, 2013.

There appeared:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.174 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on September 6th, 2013.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The present deed amends the deed signed on March 13th, 2013 before Maître Martine Schaeffer, number 484/2013 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the March 19th, 2013 with the relation LAC/2013/12540, deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies on March 28th 2013 under the reference L130051045.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following :

I. That the appearing party is currently the sole shareholder of the Company.

II. That the Sole Shareholder pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, dated March 13, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1234 dated May 25, 2013 (the Deed) resolved amongst others :

(1) to create subclasses of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares) and (iv) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1) each

(2) to redesignate and convert twelve thousand three hundred and thirty-seven (12,337) existing Ordinary Shares held by the Sole Shareholder into Class A-1 Shares,

(3) to redesignate and convert one hundred and seventy-three (173) Ordinary Shares held by the Sole Shareholder into Class B-1 Shares;

(4) to increase the share capital by an amount of one thousand four hundred and ninety euro (EUR 1,490.-) so as to raise it from its amount of twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510) to fourteen thousand euro (EUR 14,000.-) by the creation and issue of (i) four hundred and ninety (490) Class B-1 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) nine hundred and forty-nine (949) Class A-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (iii) fifty-one (51) Class B-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1) each;

III. Prior to the Deed, the share capital of the Company was composed of (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and (ii) ten (10) redeemable shares (the Initial Redeemable Shares).

IV. It appears that after the conversion of the twelve thousand three hundred and thirty-seven (12,337) existing ordinary shares held by the Sole Shareholder into Class A-1 Shares, one hundred and sixty-three (163) ordinary shares and ten (10) redeemable shares were in fact outstanding, instead of the one hundred and seventy-three (173) ordinary shares described in the agenda of the Deed and in the second resolution of the Deed. The intention of the Sole Shareholder was to convert the one hundred and sixty-three (163) ordinary shares and the ten (10) redeemable shares into Class B-1 Shares.

Sole resolution

In light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 2 of the agenda and the second resolution of the Deed so that they should henceforth be correctly read as follows:

Agenda

“2. (i) Redesignation and conversion of twelve thousand three hundred and thirty-seven (12,337) existing ordinary shares held by the Sole Shareholder into Class A-1 Shares, and (ii) redesignation and conversion of one hundred and sixty-three (163) ordinary shares and ten (10) redeemable shares held by the Sole Shareholder into Class B-1 Shares;”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to redesignate and convert (i) twelve thousand three hundred and thirty-seven (12,337) existing ordinary shares held by the Sole Shareholder into Class A-1 Shares, and (ii) one hundred and sixty-three (163) ordinary shares and ten (10) redeemable shares held by the Sole Shareholder into Class B-1 Shares.”

V. For the avoidance of doubt, the articles of association of the Company, as restated pursuant the Deed, are not affected by the above rectifications.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Commerce and Companies Register (Registre du commerce et des Sociétés) and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present amending deed are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present amending deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present amending deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt septembre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenu une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EPISO 3 Bendigo Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.742 (la Société).

La Société a été constituée le 11 décembre 2012 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 6 février 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 287. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 13 mars 2013, suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, susmentionnée, publié le 25 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1234.

A comparu:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.174 (l'Associé Unique),

représenté par monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le présent acte modifie l'acte signé le 13 mars 2013 devant Maître Martine Schaeffer, numéro 484/2013 de son Répertoire et enregistré le 19 mars 2013 auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, actes Civils, avec la référence LAC/2013/12540, déposé le 28 mars 2013 au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L130051045.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de la Société.

II. Que l'Associé Unique suivant un acte du 23 mars 2013 de Maître Martine SCHAEFFER, susmentionnée, publié le 25 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1234 (l'Acte) décida, entre autres:

(1) de créer des sous-catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1) et (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B- 2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

(2) de désigner et convertir douze mille trois cent trente-sept (12,337) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales A-1;

(3) de désigner et convertir cent soixante-treize (173) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales B-1;

(4) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1,490.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12,510.-) à quatorze mille euros (EUR 14,000.-) par la création et l'émission de (i) quatre cent quatre-vingt-dix (490) Parts Sociales B- 1, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) neuf cent quarante-neuf (949) Parts Sociales A-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et (iii) cinquante et une (51) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

III. Préalablement à l'Acte, le capital social de la Société était composé de (i) douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires et (ii) dix (10) parts sociales rachetables (les Parts Sociales Remboursables Initiales).

IV. Il apparaît qu'après la conversion de douze mille trois cent trente-sept (12,337) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Unique Associé en Parts Sociales A-1, cent soixante-trois (163) parts sociales ordinaires et dix (10) parts sociales rachetables étaient en fait restantes, au lieu des cent soixante-treize (173) parts sociales ordinaires décrites dans l'agenda de l'Acte et dans la seconde résolution de l'Acte. L'intention de l'Associé Unique était de convertir les cent soixante-trois (163) parts sociales ordinaires et les dix (10) parts sociales rachetables en Parts Sociales B-1.

Unique résolution

Compte tenu des considérations qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 2 de l'agenda et la seconde résolution de l'Acte de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Agenda

"2. (i) Redésignation et conversion de douze mille trois cent trente-sept (12,337) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales A-1, et (ii) redésignation et conversion de cent soixante- trois (163) parts sociales ordinaires et dix (10) parts sociales rachetables détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales B-1;"

"Second résolution

L'Associé Unique décide de redésigner et de convertir (i) douze mille trois cent trente-sept (12,337) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales A-1, et (ii) cent soixante-trois (163) parts sociales ordinaires et dix (10) parts sociales rachetables détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales B-1."

V. Afin d'éviter toute confusion, les statuts de la Société, reformulés selon l'Acte, ne sont pas affectés par les rectifications susmentionnées.

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à environ sept cents euros (700,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte modificatif avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2013. LAC/2013/43011. Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136748/168.

(130166802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 337.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.613.

Par résolutions signées en date du 24 septembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 13 septembre 2013.

2. Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141349/15.

(130172193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Lux European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.705.

Par résolutions signées en date du 17 septembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 13 septembre 2013.

2. Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141348/15.

(130172194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.638.

EXTRAIT

Aenova Holding GmbH ayant son siège social 1, Göllstrasse D-84529 Tittmoning immatriculée au Registre de Commerce du tribunal local de Traunstein sous le numéro HR B 17801, actionnaire unique de SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., a changé de dénomination, de siège social et de numéro d'immatriculation comme suit:

- Aenova Group GmbH, Gut Kerschlach 1, D-82396 Pähl, Allemagne, immatriculé au Registre de Commerce du tribunal local de Munich sous le numéro HR B 188982.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013141531/15.

(130172650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

International Campus Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.584.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Campus Student Housing I S.C.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in relation to which the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Marjorie ANDRÉ, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on August 21st, 2013.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Campus Bremen S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager or, if shareholders have appointed different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December of 2013.

Subscription and Payment

International Campus Student Housing I S.C.A., represented as stated above, subscribes for one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euro (EUR 10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A and class B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick Tangney, lawyer, born on 25 June 1969 in New-York (United States of America), with professional address at EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (United Arab Emirates), appointed as class A manager.

- Mr. Charbel Abou-Jaoude, engineer, born on 15 July 1962 in Beirut (Lebanon), with professional address at EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (United Arab Emirates), appointed as class A manager.

- Mr. Horst Lieder, lawyer, born on 28 October 1954 in Munich (Germany), with professional address at Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Germany), appointed as class A manager.

- Mr. Rolf Engel, investor, born on 22 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Germany), appointed as class A manager.

- Mr. Roeland de Graaf, director, born on 23 December 1985 in Hilversum (Netherlands), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

- Mrs. Valerie Pechon, director, born on 10 November 1975 in Caracas (Venezuela), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-trois août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Campus Student Housing I S.C.A., une société régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 21 août 2013.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "International Campus Bremen S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(i) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant ou si les associés ont nommé différentes classes de gérants, les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

International Campus Student Housing I S.C.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Patrick Tangney, Avocat, né le 25 juin 1969 à New-York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (Emirats Arabes Unis), nommé en tant que gérant A.

- Mr. Charbel Abou-Jaoude, ingénieur, né le 15 juillet 1962 à Beirut (Liban), avec adresse professionnelle à EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (Emirats Arabes Unis), nommé en tant que gérant A.

- Mr. Horst Lieder, Avocat, né le 28 octobre 1954 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle à Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Allemagne), nommé en tant que gérant A.

- Mr. Rolf Engel, consultant, né le 22 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), avec adresse professionnelle à Luisenstrasse 67 c, D-80798 Munich (Allemagne), nommé en tant que gérant A.

- Mr. Roeland de Graaf, administrateur, né le 23 décembre 1985, à Hilversum (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

- Mme Valérie Pechon, née le 10 novembre 1975, à Caracas (Venezuela), avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2013. Relation: LAC/2013/39489.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139818/525.

(130170805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

European Children Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 82.319.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141969/10.

(130173526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 68.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013141967/10.

(130173697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

European Financial Group EFG-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 51.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141971/9.

(130173000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

European Financial Group EFG-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 51.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141970/9.

(130172999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

GL Europe Nottingham 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.679.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le nom de la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société doit se lire comme suit:

- Monsieur Jorrit CROMPVOETS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

GL Europe Nottingham 12 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013142042/16.

(130172932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Européenne d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 23.044.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013141976/11.

(130173777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Européenne d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.044.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013141977/11.

(130173778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

F.M.C. (Flash Media Communications) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.744.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141979/10.

(130173502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Façolux, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 109.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141980/10.

(130173625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Illivama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.323.

Les statuts coordonnés au 01/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09/10/2013.

*Me Cosita Delvaux
Notaire*

Référence de publication: 2013142121/12.

(130172981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 15.050.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.320.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Stuart F. Feiner, gérant de type A, et ce avec effet immédiat:

Monsieur Stuart F. Feiner, 450 West End Avenue, Apartment 3B, New York, NY 10024 (Etats Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013142112/15.

(130173292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 11 septembre 2013 a décidé de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2014.

Pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constituée sous la forme d'une société anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013142116/17.

(130173187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Univest V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.014.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Univest V (la «Société») tenue le 18 septembre 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Martin Sanders (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) ainsi que Monsieur Mark Walker (demeurant professionnellement à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London EC4Y ODY, Royaume-Uni) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a également élu Monsieur Loek Sibbing (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) ainsi que Monsieur Frans Meerveld (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

3. PricewaterhouseCoopers Société coopérative a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST V

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013143118/22.

(130174496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Warner Music Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.130.125,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.619.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140977/12.

(130171599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.